

## INTRODUCTION

Le 11 décembre 1991, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à mener une étude sur la citoyenneté au Canada.

Le Comité a tenu sept réunions et entendu 22 témoins, notamment des spécialistes de différentes disciplines, des représentants du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et des membres de la Fédération canadienne du civisme.

Un document préalable intitulé « Étude de la citoyenneté au Canada : questions à examiner » a servi de balises au travail du Comité. Il a inspiré les trois parties fondamentales de notre étude : une analyse de la notion de citoyenneté, une enquête sur les divers programmes et participants qui font la promotion de la citoyenneté, et l'examen des différents aspects de l'instruction civique au Canada. De prime abord, il nous est apparu essentiel d'intégrer à cette recherche une analyse de la citoyenneté dans la perspective des femmes et des peuples autochtones.

Vu l'ampleur de la tâche, nous avons décidé de produire un rapport provisoire, qui facilitera la poursuite de notre travail en septembre 1992. Ce document nous servira simplement à récapituler les témoignages recueillis jusqu'ici. Leur complexité et leur richesse rendent, en effet, difficile une analyse en profondeur à ce stade. Nous avons donc passé en revue l'information fournie et dégagé dix questions qui orienteront désormais nos travaux à cause de leur importance centrale. Nous ne faisons que les aborder dans le présent rapport. Mais il nous tarde déjà de remettre cette étude sur le métier pour mener notre analyse à terme et produire notre rapport final.

On a fait valoir au Comité que la question de la citoyenneté, avec toutes ses ambiguïtés, reste « au coeur de notre vie politique et démocratique... c'est une question extrêmement importante, qui mérite une attention particulière ». (Thériault, 5:25) D'après les témoignages que le Comité a entendus jusqu'ici, la notion de citoyenneté au Canada doit tenir compte du contexte changeant et fluide d'une société en évolution rapide, du fédéralisme, du bilinguisme, du multiculturalisme et de la présence des peuples autochtones. Le Canada, nous dit-on, est un pays qui repose sur la diversité, et « les blocs de construction de la citoyenneté de l'avenir seront les blocs de construction du pluralisme ». (Tepper, 3:25) Le recensement de 1986 indique que le Canada est devenu une société tout à fait pluraliste, où les descendants directs des Français et des Anglais sont en proportion décroissante.

Face à cette situation, le Canada a adopté une politique d'équité et d'égalité pour ses citoyens, quelle que soit leur origine. « Un des points forts du Canada, c'est qu'on y a institutionnalisé la notion d'égalité et la notion de justice pour de nombreux types d'individus », a indiqué l'un des témoins. (Tepper, 3:28)